

PREAVIS N° 15/2016

du comité de direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'association intercommunale
du SDIS Nyon-Dôle**

Comptes 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, du règlement sur la comptabilité des communes et des statuts de l'association, le comité de direction a l'honneur de vous soumettre les comptes du SDIS Nyon-Dôle, arrêtés au 31 décembre 2015.

Conformément à l'article 35 des statuts de l'association de communes, les comptes 2015 doivent être approuvés par le conseil intercommunal avant le 30 avril 2016.

1. Introduction

Depuis la création de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle le 1^{er} janvier 2014, tous les budgets ont été établis dans une perspective d'économies, en recherchant les effets de synergie chaque fois que cela était possible, et sans perdre de vue la nécessité de doter le SDIS de moyens performants pour fournir les prestations attendues. C'est donc un budget 2015 relativement serré qui avait été planifié.

Comme il s'agit du second exercice financier pour le SDIS, il est à noter que dans la présentation des comptes de fonctionnement 2015, il est fait mention pour la première fois des comptes de l'année précédente. Les comptes 2015 peuvent donc être comparés aux comptes 2014, ainsi qu'au budget 2015 tel qu'il a été présenté dans le préavis 10/2014, et accepté par le conseil intercommunal dans sa séance du 16 septembre 2014.

2. Examen des coûts

Au chapitre des charges, les coûts sont parfaitement maîtrisés et le budget respecté, à quelques nuances près. Si l'on observe les dépenses par chapitre budgétaire, on peut constater qu'il n'y a aucun dépassement.

Chapitre	Désignation	Comptes 2015	Budget 2015	Variations p/r budget	
30	Autorité et personnel	788'406.35	863'560.00	-75'154	-8.7%
31	Biens, services et marchandises	1'445'124.93	1'470'665.00	-25'540	-1.7%
33	Rachat de véhicules	16'807.00	16'807.00	0	0.0%
35	Remboursement, particip. à des collectivités publiques	44'089.75	50'000.00	-5'910	-11.8%
3	Total des charges	2'407'594.53	2'436'032.00	-28'437	-1.2%

- **Le compte 650-3013-02 Soldes**, si les interventions sont difficiles à estimer, on peut observer un léger dépassement pour les heures de garde et de piquet DPS. Pour le site de St-Cergue la solde pour les week-ends de permanence a été corrigée puisque elle débute le vendredi à 18h. (Le budget prévoyait un début de garde le samedi à 6h, idem pour les comptes 2014).
- **Le compte 650-3013-06 Soldes Paléo** est en augmentation, ce qui est dû au nombre d'heures nécessaires pour assurer le jour supplémentaire de cette édition 2015, ainsi que les mesures spécifiques ordonnées par le Conseil d'Etat liées à la sécheresse. Ce montant est refacturé intégralement à Paléo sous le compte 650-4359-00.
- **Le compte 650-3141-02** est une nouvelle ligne budgétaire qui regroupe les frais liés à l'utilisation du local de lavage des véhicules. Depuis cette année ces frais sont répartis entre les différents utilisateurs de ces infrastructures (Police PNR, Ambulances AS Nyon, SI, Voirie jusqu'à septembre). supérieur au montant budgété, mais refacturés.
- **Le compte 650-3184-00 Pertes sur débiteurs** est supérieur au montant budgété. La faillite de Luna Classic en est la cause.



- **Le compte 650-3185-03 Salaires** est en léger dépassement (CHF 7'144.-) car il manquait dans le budget la part APG.
- **Le compte 650-3185-07 Révision des comptes** n'avait pas été prévu, et ne figure pas au budget. Il a dû être rajouté aux comptes 2015. Il est par contre présent pour le budget 2016.
- **Le compte 650-3186-00 Primes d'assurances.** Le SDIS a repris l'entier du portefeuille d'assurances depuis le 1er janvier 2015. Le total des assurances se monte à CHF 46'121.49. Afin d'anticiper cette charges non inscrite au budget 2015, un montant de CHF 26'000.- avait été provisionné sur les comptes 2014, (9282-02 Fonds de réserve TVA et Assurances). Au total pour cette année, un dépassement de CHF 622.- est à constater.
- **Enfin le compte 650-3195-00 TVA.** L'organe de révision a relevé début 2015 qu'une partie des prestations facturées à des tiers (déjà en 2014), devait être soumise à la TVA. Pour 2015, avec en plus le rattrapage de 2014, on arrive à un total de CHF 20'121.49. Afin d'anticiper ces frais, un montant de CHF 10'000.- avait également été provisionné sur les comptes 2014, (9282-02 Fonds de réserve TVA et Assurances). Pour 2015, le solde TVA de CHF 10'121.49 est compensé par la facturation qui impute la TVA à 8%.

3. Création de provisions

Lors du bouclage 2014, il nous avait été accordé de provisionner CHF 36'000.- au compte 9282-02 pour financer le surplus d'assurances (CHF 26'000.-) ainsi que le rattrapage TVA pour 2014 (CHF 10'000.-) non compris dans le budget 2015.

Ces deux postes sont dissous avec le bouclage des comptes 2015.

Le préavis 14/2015 accepté par le Conseil intercommunal en septembre 2015, a validé l'achat du véhicule ARI régional (en remplacement de l'ancien véhicule Zorba 141). Ce véhicule est financé conjointement par les trois associations intercommunales SDIS Nyon-Dôle, SDIS Gland-Serine et SDIS Terre-Sainte, selon convention. La part du SDIS Nyon-Dôle (estimée à CHF 90'000.-) sera prise sur ce compte Fonds de réserve pour achat de véhicules (9282-01). Le fond de réserve achat de véhicules sera donc utilisé dans son intégralité dans quelques semaines.

Dans le futur, le renouvellement des véhicules, du matériel ou encore des infrastructures comme les portes sectionnelles de la caserne de Nyon, le sol de la cour, ou les installations du local lavage véhicules devront obligatoirement être pris en charge par l'association. Afin de commencer à anticiper sur ces investissements futurs, CHF 35'000.- avaient été mis au budget 2015 sur le fonds de renouvellement, ce qui permettra de réaliser le moment venu ces investissements.

Au vu des résultats, il a été décidé d'attribuer:

CHF 60'000.- au fonds de réserve véhicules, compte 9282-01

CHF 50'000.- au fonds de réserve infrastructures, compte 9282-04

et CHF 3'166.50 au fonds de réserve provision pour les pertes sur débiteurs, compte 9282-03, correspondant à 2% des débiteurs (Bilan).

4. Examen des recettes

Dans le domaine des recettes, on peut constater que dans l'ensemble des chapitres (avant la rétrocession aux communes), les recettes sont supérieures à celles inscrites au budget.

N° de compte	Désignation	Comptes 2015	Budget 2015	Variations p/r budget	
43	Facturations à des tiers	393'254.86	332'000.00	61'255	18.5%
45	Subventions sur frais d'exploitation (avant rétrocession)	2'121'957.86	2'104'032.00	17'926	0.9%
4	Total des revenus (avant rétrocession)	2'515'265.72	2'436'032.00	79'234	3.3%

Le budget 2015 prévoyait des recettes inférieures de celles qui apparaissent dans les comptes, puisque la différence est de CHF 79'234.- au profit de l'association.

Si les subventions sur frais d'exploitation (650-4511-00) sont parfaitement stables, on peut noter une forte baisse des interventions remboursées par l'ECA (650-4511-01) de CHF -19'144.-, mais compensées par le surplus de subventions ECA pour le DPS (650-4511-02) de CHF 21'738.-

5. Contribution des communes

Considérée comme la variable d'équilibrage du budget et des comptes, comme cela est prévu dans la loi sur les communes, la participation des communes varie en fonction des dépenses et des recettes. Bénéficiaires de la maîtrise des charges et du travail effectué par le SDIS Nyon-Dôle, les communes membres de l'association voient leur contribution budgétisée à CHF 35.92 par habitant passer à CHF 32.38. En ce qui concerne la ville de Nyon, sa contribution passe de CHF 45.92 par habitant à CHF 42.38. Pour chaque commune, la différence entre le coût effectif et sa participation lui sera restituée en diminution du troisième acompte 2016.

6. Conclusion

Le second exercice de l'association SDIS Nyon-Dôle se révèle très positif, tant sur le plan opérationnel que sur le plan financier. Tout a été mis en œuvre pour que le cadre budgétaire soit respecté. La création d'une provision permettant de financer dans le futur, le renouvellement des véhicules, du matériel ou encore d'infrastructures comme les portes sectionnelles, permet de démarrer ce troisième exercice financier sous les meilleurs auspices, tout en rétrocédant un montant de CHF 107'671.19 aux communes.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'association SDIS Nyon-Dôle

- Vu** le préavis No 15/2016 du comité de direction du 22 mars 2016,
- ouï** le rapport de la commission de gestion et finance chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

D'approuver les comptes 2015 de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle et d'en donner décharge au comité de direction.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La présidente



Elisabeth Ruey-Ray

La secrétaire



Nathalie Haab